



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ ^{quatre vingt treize}, le 18 janvier à 20 H
le Conseil municipal de la Commune de Brennilis
dûment convoqué, s'est réuni en session / ^{le} ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M.^r Olivier HERRY, Maire Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 14.01.93
Périmètre de protection
de la source d'eau
potable "Parc ar Feunteun"
située près du bourg
PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers municipaux à l'exception de
ABSENTS : MM. Mr LE BORGNE. Mme REEB. Mr CORRE. Mr MENEZ.
Mr DERRIEN.
Mr Jean MIOSSEC a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient urgent de prendre des dispositions afin de protéger la source d'eau potable "Parc ar feunteun" située près du bourg.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la protection de cette source.

Fait à Brennilis les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

O. HERRY.

